

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Mouzon témoignant à la Convention son admiration pour les victoires remportées, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Mouzon témoignant à la Convention son admiration pour les victoires remportées, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 150;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34485_t1_0150_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de la raison et que tous signes de superstition conformément au décret de la Convention nationale seront détruits et que tous les monuments de la ci-devant église de peu de valeur seront brûlés et que l'or et l'argent portés à l'administration qu'elle compète pour le faire passer à la Monnaie. Les linges et effets seront vendus et l'argent servira pour élever aux temples de la Raison la décoration nécessaire à cet égard, et que la municipalité sera invitée à se rendre en écharpes à l'arbre de la liberté, la garde nationale sous les armes. Ce qu'il a été exécuté au même moment. Le cortège a parti du temple de la Raison avec toute la décence possible. Arrivé à l'arbre saint de la Liberté on a tiré les boîtes; plusieurs décharges de mousquetterie ont été faites, les cris de Vive la Montagne se sont fait entendre à l'unanimité. On a chanté plusieurs hymnes analogues à la circonstance. Après cette cérémonie, le cortège a défilé au temple de la Raison, tambour battant, drapeaux volant, la musique jouant, la municipalité à la tête. Arrivé au temple on a trouvé une table garnie de 200 couverts, que chacun prit place en chantant la Carmagnole, Vive la Montagne! et la fête a fini un jour après. Le président a levé la séance et a signé : Béranger (présid.), M. Roux (secrét.).

21

La société populaire de Mouzon offre à la Convention, pour les soldats de la Patrie, l'hommage de sa reconnaissance particulière des victoires qu'ils ont remportées et le tribut de son admiration (1).

Insertion au bulletin (2), renvoi au comité de salut public.

22

La société populaire de Jonzac, district de Pons, annonce à la Convention nationale, que les protestans et les catholiques ont abjuré leurs erreurs, au milieu des acclamations et des bénédictions des campagnards; que l'autel de la patrie se couvre de dons de tous les citoyens et citoyennes, même des enfans (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Jonzac, 4 niv. II] (5)

« Législateurs,

Les sans-culottes de Jonzac triomphent enfin... plus de division... plus de société feuillantine... la première est conservée, la seconde est interdite... Les autorités constituées sont renouvelées à la satisfaction générale du peuple.

L'hydre infernal du fanatisme et du fédéralisme est abattu par le courage et la fermeté des citoyens Regner, Masdeborg et Cappe, délé-

(1) P.V., XXX, 286. Mention dans C. Eg., n° 533; M.U., XXXVI, 217.

(2) Bⁱⁿ, 13 pluv.

(3) P.V., XXX, 286.

(4) Bⁱⁿ, 13 pluv.

(5) C 292, pl. 937, p. 25. Lettre d'envoi portant les mêmes signatures (p. 24).

gués par les représentants du peuple Laignelot et Lequinio.

A la voix de ces véritables apôtres de la liberté et de l'égalité, les aristocrates sont comprimés... Les chefs convaincus de conspiration sont arrêtés, les fédéralistes déconcertés et les égarés ouvrent enfin les yeux au flambeau de la vérité... Les ci-devant protestants et catholiques ont abjuré leurs erreurs au milieu des acclamations et des bénédictions du concours des sans-culottes campagnards baignés des larmes de joie et le baiser de fraternité a été le prix du sacrifice des superstitions... Le denier du pauvre, l'or du riche et de l'égoïste, les bijoux des modérés, l'épargne de la républicaine, et des enfans de tout sexe se confondent depuis quelques jours sur l'autel de la patrie... Point de patriote qui n'ait fait un don au-dessus de ses facultés.

Comptez, Pères de la Patrie sur une partie de la grande famille. Les habitants de Jonzac au nombre de 2500 prêts à donner leur sang pour le soutien de la Liberté et de l'Egalité, vous invitent à rester à votre poste et bénissent la providence d'avoir remis entre vos mains le salut de la République. Vive la Montagne.»

BENOIT (présid.), GENTY (secrét.).

23

La commune de Fontenoy, district de Soissons, annonce qu'elle a célébré la fête civique à l'occasion de la reprise de Toulon : qu'elle a envoyé au district 9 marcs 3 onces d'argenterie, provenant des hochets de son église; et qu'elle a déposé à la société populaire pour les défenseurs de la patrie, 60 chemises, un drap, deux paires de souliers et 49 liv. 5 s. en assignats. Elle demande que le bulletin lui soit envoyé (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité de correspondance.

24

L'agent national du district de Noyon annonce à la Convention nationale, que le premier décadi de nivôse, toutes les communes de ce district ont célébré la fête de la reprise de Toulon (3).

Insertion au bulletin (4).

[Noyon, 18 niv. II] (5)

« Citoyens Représentants,

Je crois remplir un de mes devoirs en vous donnant connaissance que la fête relative à la prise de l'infâme Toulon a eu lieu dans toutes les communes du district le 1^{er} décadi de ce mois.

J'ai assisté à celle qui eu lieu dans mon pays (Elincourt-la-Montagne); cette fête a été double,

(1) P.V., XXX, 287.

(2) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXX, 287.

(4) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).

(5) C 291, pl. 932, p. 3.